

# Demandeurs d'emploi : le Forem peut-il tout se permettre ?

**Des demandeurs d'emploi en formation obligés de préparer un déménagement deux jours complets. Une classe crie au scandale !**

● Sarah RENTMEISTER

«**C**e qui nous arrive est tout simplement révoltant !», s'exclame une demandeuse d'emploi en formation au Forem. Il y a quelques jours, une information «scandaleuse», souligne-t-elle, leur est communiquée au sujet des tra-

v a u x imminents d'aménagement du centre de la rue Jean Gôme à Heusy : «*On nous annonce en fait que les cours ne seront pas assurés ce jeudi et ce vendredi en vue de préparer ce chantier. Par contre, notre présence, comme l'indique d'ailleurs un papier affiché aux valves (voir ci-contre), est obligatoire aux heures habituelles pour aider à cette préparation. En résumé, il faut déplacer du mobilier et du matériel pendant deux jours. Et le respect des demandeurs d'emploi dans tout cela ? Parce qu'on est chômeur, on peut nous contraindre à nous transformer en déménageurs ?*»,

se questionne l'élève. Parce qu'il s'agit en effet bien là non pas d'une proposition mais bien d'une obligation. «*Si on nous l'avait demandé gentiment, je suis persuadée qu'on l'aurait*

*certainement fait avec plaisir. Mais ici, la démarche est tout différente : on nous impose des travaux manuels à la place des cours et si on ne vient pas, on*

*sera considéré comme absents et on risque de ne pas bénéficier de nos allocations en temps et en heure, pire encore de subir une sanction. C'est incroyable ! Plus symboliquement, le Forem ne doit-il pas montrer l'exemple et engager des gens compétents en la matière pour cette préparation au déménagement*», conclut la stagiaire. ■

## « Une erreur qui sera réparée »

Contacté par nos soins, le Forem, au travers de la voix de sa porte-parole, Stéphanie Wyard, s'explique : «*Nous n'allons pas tourner autour du pot. Cette obligation n'est pas normale. Il s'agit d'une méconnaissance des possibilités en la matière par la structure locale. Ou'un*

*stagiaire participe une heure à la préparation d'un déménagement ne me semble pas anormal. Mais qu'on exige sa présence deux jours pour organiser un déménagement que le Forem doit prendre en charge, ce n'est pas acceptable.*» Dans la

foulée de notre coup de fil, les dispositions ont été prises par l'institution pour supprimer cette obligation. «*Les cours seront suspendus ou reportés. Mais les stagiaires ne devront pas venir les deux jours complets.*»